

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

PRIX DE L'ABONNEMENT
 par la Suisse (pour l'étranger, le port en sus):
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 expéd. franco par la poste 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau 3.50
 par la poste, franco 4.—
 Pour 3 mois, 2.25
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

PRIX DES ANNONCES :
 Pour 2 insertions, au-dessous de 7 lig., 75 c.
 3 1 fr.
 Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par insertion. — Pour s'adresser au bureau, 50 cent.
 Une remise de 3 fr. pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
 Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JUIN 1866.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromét. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour	Minim.	Maxim.			Direction.	Force.		
23	21,4	14,2	27,0	721,22	—	S.-E.	Calm.	Couvert.	Qq. gouttes de pluie à midi.
24	23,0	14,1	30,0	720,33	—	E.	id.	id.	id. à 3 h. du s.
25	21,7	13,3	28,2	717,85	—	E.	id.	id.	Tonnerre au N.-O à 1 h.
26	20,3	12,8	27,0	717,61	—	S.-E.	Faible.	Couvert.	Clair depuis 10 h. soir.

LIMNIMÈTRE en mètres.

23	1,830
24	1,845
25	1,860
26	1,880

CHAUMONT.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromét. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour	Minim.	A 1 heure			Direction.	Force.		
23	18,2	14,4	19,6	667,9	—	Variable	Faible.	Nuageux	Vent N.-E. le soir.
24	17,9	16,2	21,5	666,9	—	N.-E.	Moyen.	Clair.	Orage pluie de 2 1/2 à 3 1/2 h. s.
25	16,5	13,2	19,9	664,5	4,5	id.	id.	id.	
26	14,9	10,8	17,6	663,9	—	id.	Faible.	Nuageux	

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 juin courant, sont priés de le renouveler. Pour faciliter cette opération le montant de l'abonnement sera pris en remboursement pour 6 mois sur les personnes qui n'auront pas renouvelé, ou qui n'auront pas refusé le premier numéro de juillet.

Prix pour 6 mois, fr. 3.50
 Par la poste, » 4.—

Le public de la ville et des environs est informé, que dès le 24 juin 1866, le service des cloches est modifié comme suit :

Les sonnages du matin, de midi, du soir et des enterrements auront lieu à la tour de Diesse.

Les sonnages pour les services religieux auront lieu au Temple-Neuf et à la Collégiale.

Il n'est rien modifié au sonnage pour les incendies.

Au nom du Conseil Administratif,
 Le secrétaire,
 Charles FAVARGER.

Au nom du Conseil municipal,
 Le directeur de Police,
 LAMBELET.

IMMEUBLES A VENDRE

Maison à vendre.

Le samedi 14 juillet 1866, dès les 4 heures de la soirée, on exposera en vente par voie d'enchères, dans le cabaret tenu par dame Monnier, aux Verrières, la maison appartenant à l'hoirie Sandoz-Michaut, sise aux Verrières, dans une des plus belles expositions de la localité, près de la route cantonale; récemment restaurée, elle peut, par la disposition des pièces qui la composent, être exploitée comme magasin de vin, atelier d'horlogerie ou autres genres de commerce ou d'industrie; elle renferme seize chambres, deux cuisines, un magasin, une grande cave voûtée, un galetas spacieux et une écurie, le tout ne laissant rien à désirer quant à la solidité, à l'élégance et à la propreté de la construction, d'un genre tout moderne. Dans l'intérieur existe un puits intarissable, fournissant, au moyen d'appareils d'un nouveau système, l'eau aux deux cuisines. Deux jardins, dont l'un adjacent à la maison, et l'autre situé à une petite distance, feront partie de la vente, qui sera définitive le dit jour, si la mise à prix de 22,500 fr. est couverte. Pour visiter ces immeubles, s'adresser à M. Henri-Ulysse Lambelet, négociant aux Verrières

5 A vendre dans le district de Grandson, un domaine de rapport et d'agrément, de la contenance de 19,000 perches, en vignes, prés et champs, maison de maître indépendante de la ferme et des écuries, vue sur le lac et les Alpes. S'adr. à M. Charles Borrel, à Bonvillars, près Grandson.

La Société neuchâteloise d'horticulture, par suite de sa dissolution, met en vente l'établissement qu'elle possède à Neuchâtel, faubourg de la Maladière et qui consiste en :

1. Un terrain en nature de jardin avec espaliers, arbres, arbustes, et plantes de tout genre, de la contenance d'environ 12 ouvriers.

2. Une maison d'habitation avec dépendance, assez vaste pour y loger toute une famille.

3. Une serre chaude, une serre tempérée, une petite serre, dite *bâche hollandaise*, remises à neuf en 1862, couvertes par des chassis en fer, et pourvués d'appareils de chauffage à l'eau, (thermosiphons), plus une orangerie assez vaste.

4. Les arbres, arbustes et plantes garnissant le jardin et les serres, ainsi que tous les outils et ustensiles propres à son exploitation.

Ce jardin situé à l'extrémité de la ville, entre la grande route de Berne et le lac qui baigne son mur d'enceinte, jouit du trop-plein d'une fontaine publique, qui lui procure en abondance de l'eau, qui peut être amenée dans toutes les parties du jardin.

Pour voir l'immeuble, s'adresser à M. F. Ecuyer, jardinier en chef de l'établissement, et pour les conditions, à M. Henri Jacottet, notaire et avocat, à Neuchâtel.

Le conseil d'administration chargé de la liquidation.

5. Samedi 7 juillet 1866, dès les 7 heures du soir, il sera exposé en vente par voie de minute, dans l'auberge de Commune de Rochefort, les immeubles suivants appartenant à M. Louis-Philippe de Pierre.

1^o Un pré sur la montagne de Plamboz, en vent de la Tourne-dessus, contenant environ 2 1/2 poses, joignant de vent, bise et joran, veuve de Justin Renaud, d'uberre M. Colin-Vaucher.

2^o Cinq parcelles de pré contiguës, situées au Plan Driou sur Plamboz, contenant en totalité 13 1/4 poses.

La première contient 2 1/2 poses, et joûte au nord Abram-Louis Renaud, au sud l'hoirie de l'ancien Clovis Roulet.

La seconde contient 7 1/4 perches et joûte au nord les héritiers d'Abram Béguin, au sud la prédite hoirie Roulet.

La troisième contient 2 1/8 poses et joûte au nord les prédits héritiers Béguin et des autres côtés les parcelles exposées.

La quatrième contient 3 1/8 poses et joûte au nord Benoit Béguin, à l'est les frères Béguin, au sud les citoyens Ducommun et Renaud.

La cinquième contient 4 1/2 poses, et joûte à l'est Edouard Lerch et les citoyens Ducommun et Renaud, à l'ouest l'hoirie de l'ancien Roulet.

Il n'y aura qu'une seule passation, et les amateurs sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance du plan et des conditions chez le notaire Amiet, à Boudry.

6 L'hoirie de Rose Bindith-Gorgerat exposera en vente par voie de minute, à l'hôtel-de-ville de Boudry, lundi 2 juillet, dès les 8 heures du soir, une maison dans la ville de Boudry, ayant deux appartements, grange, écurie, fenil et cave, avec jardin et verger contigus d'environ 2 1/4 émines. Cette propriété, aboutissant sur le chemin neuf derrière la ville, présente des avantages surtout pour un encaveur. S'adr. au notaire Amiet, à Boudry.

A VENDRE.

On peut se procurer à la bibliothèque publique et chez M. Bonhôte, sous-bibliothécaire, rue de la Place-d'Armes, les ouvrages suivants :

Les antiquités de Neuchâtel, par DuBois de Montpéroux. Zurich, 1852, in-4°, 60 planches gravées, fr. 5.

Comme il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires de ce magnifique ouvrage, le prix en sera haussé prochainement.

Mémoires sur la culture de la vigne, par J.-A. Roulet. Neuchâtel, 1808, 8°, fr. 1.

Description topographique du vallon des Ponts, par M. Péter, pasteur. Neuchâtel 1806, 8°, 50 c.

Mémoire sur les avantages et les inconvénients de la vaine pâture, par Henriod. Neuchâtel, 1807, 8°, 50 c.

Essai sur le même sujet, par M. Morel, pasteur à Corgémont. Neuchâtel 1806, 8°, 50 c.

Rapport sur l'état de l'Areuse dans le Val-de-Travers, par M. Escher de la Linth, Neuchâtel, 1816, 8°, 50 c.

Description de la mairie de Cortaillod, par Moïse Matthey-Doret. Neuchâtel 1818, 8°, 50 c.

Description de la juridiction de Neuchâtel, par le chancelier de Tribolet. Neuchâtel 1827, 8°, fr. 1.

Description de la châtellenie du Landeron, par le châtelain de Meuron, Neuchâtel 1828, 8°, 50 c.

Description de la mairie de la Brévine, par M. Huguenin, 2^e édition. Neuchâtel, 1840, 8°, fr. 1.

Musée historique de Neuchâtel et Valangin, par G.-A. Matile, tome III, 3^e livraison. Neuchâtel 1860, 8° pl., fr. 1.

Catalogue de la bibliothèque de Neuchâtel. Neuchâtel 1861, 2 vol. 8°, fr. 4.

8. On offre à vendre, en bloc ou divisément, 50 douzaines de jeux de cartes. S'adr. au bureau de cette feuille.

9. A vendre, un petit potager ayant très-peu servi. S'adr. rue du Môle, n° 4, au rez-de-chaussée.

A vendre par occasion, un grand **ba-lancier** à timbre sec, comme neuf. S'adr. à M. Jacottet, rue de l'Orangerie, n° 6.

G. HABERLE, route de la Gare n° 3, à Neuchâtel, a l'honneur de recommander son magasin de tabac, cigares, pipes et porte-cigares en tout genre; il rappelle également qu'il tient toujours un grand et bel assortiment de cannes et badines de tout prix. Il fait tout ce qui concerne l'état de tourneur, soit en métaux, bois ou corne; le tout à des prix raisonnables.

12 Faute de place, on offre à vendre, une **grande table** à six tiroirs, pouvant servir pour un atelier de tailleur ou de tailleur. S'adr. rue des Halles, n° 1, 4^e étage.

A vendre de suite, deux beaux **pupitres doubles** en bois dur, et un pupitre à une place en noyer, à des prix très-modérés. S'adr. à M. Schumacher, rue des Terreaux.

MAUX DE DENTS

NÉURALGIES FACIALES

(TOPIQUE INDIEN)

Nouvelle découverte infallible pour la prompte et facile guérison des maux de dents les plus violents et des néuralgies faciales.

Son emploi très-simple consiste à introduire un tampon préparé dans l'oreille du côté où est la douleur. Un prospectus accompagne chaque boîte et en le lisant on sera complètement renseigné sur l'application de ce procédé remarquable.

Prix de la boîte renfermant deux flacons, fr. 3.50

Dépôt général: PARIS, pharmacie Colmet, 12, rue Neuve St-Merry.

DÉPOT pour Neuchâtel Mme Evard-Borel rue des Moulins 2.

Librairie Fritz Paris

RUE DU SEYON

PRÈS LA BRASSERIE VUILLE.

Indicateur du commerce et de l'industrie, de la ville et banlieue de Neuchâtel, d'après les données du recensement de 1866, prix 60 centimes.

Au magasin rue des Moulins 39,

au détail du bon vin rouge et vin blanc à 40 cent. la bouteille, et en gros à 75 et 70 le pot fédéral. On trouvera toujours au même magasin de la charcuterie bien conditionnée et à un prix raisonnable.

17. A vendre, à un prix exceptionnellement avantageux, quelques cents bouteilles vin rouge et blanc de **Neuchâtel 1859**, première qualité. S'adr. rue St-Honoré, n° 5. A louer, deux chambres meublées à la même adresse.

Allumettes incomparables!

Ces allumettes se distinguent des autres par leur magnifique confection, autant que par la propriété qu'elles possèdent de ne pas attirer l'humidité.

Elles se recommandent principalement aux maîtres d'hôtel, de café, de pension et en général à tous les ménages. S'adr. chez M. Straub, marchand de cigares, rue du Seyon n° 2.

19. Ph. Menetrey-Roulet, à Peseux, offre à vendre cinq laigres, de la contenance de 7, 8 et 10 bosses, tous en bon état et avinés en blanc.

MACHINES A COUDRE AMÉRICAINES

de Grower et Baker, à New-York.

Machines garanties : soit à arrière-point des 2 côtés, soit au point-noué à 2 fils, depuis fr. 220 à fr. 350.

Machines à un fil au point de chaînette, à la main, à fr. 65.

Ces machines ont un avantage considérable sur tous les autres systèmes connus à ce jour, par leur construction simple, facile à apprendre et non sujettes à se déranger; par leur solidité à toute épreuve et faisant aussi bien l'ouvrage le plus fin en lingerie que le travail sur les plus forts draps et les cuirs. Apprentissage gratis. S'adresser pour tous les renseignements et pour avoir des prospectus à ALFRED PERREGAUX, marchand de fournitures d'horlogerie à Neuchâtel.

A la même adresse, toutes les fournitures et appareils pour machines, ainsi que du coton noir et blanc en bobines de 500 yards, aiguilles, etc.

SOCIÉTÉ DE L'USINE A GAZ & DE L'ATELIER DE CONSTRUCTION

à NEUCHÂTEL,

Construction d'usines et d'appareils à gaz.

Fonderie de cuivre.

Construction de pompes à incendie et autres.

Robinerie. — Conduites d'eau.

Chauffages à vapeur. — Construction de machines.

Grosse serrurerie de bâtiments.

Fabrique de clous mécanique.

Pressoirs à vin, etc. etc.

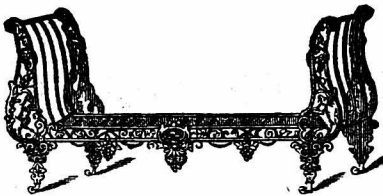
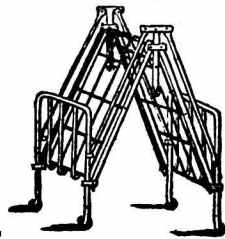
Adresser les demandes à M. J.-P. STUCKER, Directeur.

Au magasin de fer

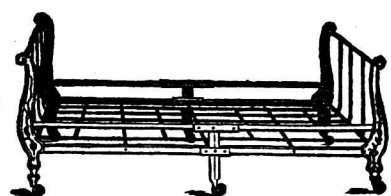
D. PRINCE

ASSORTIMENT COMPLET

LITS EN FER



ET
Sommiers
ELASTIQUES



CIMENTS, prix de fabrique :

de Grenoble, pour travaux hydrauliques;

de Portland, pour dallages, terrasses, etc.

de Lobereau-Meurgey, pour joints, enduits, etc. S'adresser au grand dépôt de verres à vitres, chez Perrody Cousins, rue Kléberg 12, à Genève.

Diamants à couper le verre.

FONTE D'ORNEMENT
pour constructions.

FABRIQUE DE STORES.

FEUILLETON.

UN HÉRITAGE.

Anecdote.

Combien de gens au début de la vie souhaitaient une modeste aisance, qui, à l'heure où ils en sont maîtres, poursuivent avec acharnement un superflu dont ils tireront vanité!

Si l'appétit vient en mangeant, l'orgueil s'accroît aussi par la satisfaction. Le plus bel exemple de cette transformation d'un goût modeste en avidité rapacité me fut donné dernièrement; permettez-moi de vous conter cette historique anecdote.

J'étais entré un jour dans la boutique de mon relieur, et m'adressant à la femme, qui se trouvait seule dans l'atelier :

« Et mes livres, qu'on devait me livrer aujourd'hui ?... »

— Tenez, monsieur, vous êtes sous presse. Colimard comptait finir ce soir, mais il a été tout à coup appelé chez un notaire...

— Est-ce que vous héritez ?

— Ah! monsieur, c'est comme un rêve, nous n'osons y croire; c'est si inattendu! quand je dis que nous héritons, je suis folle; peut-être une bague, un souvenir, un rien, que sais-je? Nous n'aurions qu'une pomme... une simple pomme... que nous devrions nous estimer très heureux, car enfin, le pauvre cher défunt ne nous devait rien.

— Ce n'était donc pas un parent ?

— Pas le moins du monde. Ah! c'est toute une histoire. Vous savez que Colimard a son établi près de la devanture, car il a besoin du grand jour pour gauffer. Donc tous les jours, de midi à deux heures, il passait devant la boutique un monsieur âgé qui s'en allait flânant sur le trottoir comme un bon bourgeois qui fait sa petite promenade de digestion après déjeuner. Faut croire que ce vieux monsieur avait du goût pour la reliure, car tous les jours il se plantait au carreau, et pendant vingt minutes il s'amusait à regarder mon mari travailler. Ça embêtait même assez Colimard de voir son jour obstrué; aussi ne lui échappa-t-il pas de dire une fois devant notre petit: « Ah ça! est-ce que ce vieux desséché va prendre l'habitude de venir tous les jours attendre le croque-mort devant mon carreau? » Ah! monsieur, on a raison de dire qu'il faut tourner sa langue devant les enfants! C'était à peine lâché que voilà Dodore qui s'échappe de la boutique pour courir demander au monsieur: « Dis donc, vieux desséché, est-ce que tu attends le croque-mort? »

— Je vois d'ici la figure du monsieur!

— Eh bien, pas du tout. Il s'est mis à rire, et après avoir tapoté la joue de l'enfant, il lui a donné une pastille de sa bonbonnière. Aussi, le lendemain, Dodore, qui le guettait au passage, s'est élançé bien vite lui demander encore un bonbon, qui lui a été donné avec un gros baiser. Enfin, que vous dirai-je? De bonbons en baisers, le monsieur a fini par entrer dans la boutique, et tous les jours, pendant quinze ou vingt minutes. Tenez, voici encore sa chaise, au pauvre cher homme! Il avait pris l'habitude de venir s'asseoir pour faire la causette en re-

Librairie de J. Sandoz

RUE DE L'HOPITAL, 12,

Reçu un nouvel envoi de cartes générales et spéciales du **théâtre de la guerre**, entr'autres : Cartes spéciales de la **Silésie**, de la **Bohême**, du royaume de **Saxe**, du **Quadrilatère**, etc.

Samuel Delachaux, éditeur,

NEUCHÂTEL,

Met en vente dès aujourd'hui :

La philosophie de la liberté par Charles Secrétan. — **L'IDÉE**, seconde édition. Un beau vol. 8°, de 500 pages fr. 3.

On offre à vendre une voiture, trois harnais, un cheval race allemande, hors d'âge, très-sage et bon trotteur. On vendrait ce dernier à un prix assez bas à des personnes chez lesquelles on serait assuré qu'il sera bien soigné et bien traité. S'adresser à M. le Dr Aschoff, à Bevaix.

Confiserie Ad. Lehmann,

RUE DE L'HOPITAL.

Reçu un envoi de **biscuits anglais** de différentes fabriques, Albert Palmers, Eugénie, Brilliant, et biscuits au Gingembre

On trouve chez Jean Seiler-Marti, faubourg de l'Hôpital n° 5, plusieurs **chairs d'enfants** neufs et de rencontre, ainsi que des canapés neufs bien conditionnés. Le même se recommande pour tout ouvrage concernant son état

Chez Mme Brodt, rue du Seyon, un joli choix de peignes à charnières dits Benoiton, boucles russes à camées et autres, filets et chaînes benoiton; un grand choix guipures et boutons nouveauté pour robes, un solde de boutons en jais et étoffe à 50 cent. la douzaine. Mad. Brodt vient de recevoir un assortiment de **cages** pour enfants.

A LOUER.

29. A louer, au signal de Chaumont, un joli appartement meublé, composé de 5 chambres, plus cuisine et dépendances. De la maison on a la vue sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Biennne, les Alpes et le Val-de-Ruz. S'adr. à Mme Gisler, aux Rochettes, route de Gare, en ville.

50. A louer, de suite, une chambre indépendante, meublée ou non, de préférence à une personne de bureau. S'adr. au second étage, n° 7, rue des Terreaux

51. A louer, de suite, au centre de la ville, un grand magasin avec arrière-magasin S'adr. au bureau d'avis.

52. A louer, pour Noël, un appartement au centre de la ville, composé de 3 pièces. S'adr. au bureau d'avis.

35. A louer, pour le 1^{er} juillet, une grande chambre meublée. S'adr. maison Neuve, n° 7.

54. A louer pour le 1^{er} juillet, une chambre meublée et indépendante, pour une ou deux personnes S'adr. rue de l'Industrie n° 3 au 2^e. Le même a encore des meubles neufs à vendre, prix modérés.

55. A louer, une jolie chambre meublée située dans une des belles expositions de la ville, avec jardin et vue sur le lac et les Alpes. S'adr. au magasin de fournitures d'horlogerie de A. Perregaux.

56. A louer, dès le 1^{er} juillet, à des personnes tranquilles et sans enfants, un petit logement propre S'adr. au bureau d'avis.

57. A louer pour de suite, une chambre garnie ou non, à des personnes tranquilles, avec part à la cuisine si on le désire. S'adresser chez Numa Robert, maison Loup, aux Pares.

ON DEMANDE A LOUER.

58. Un ménage de trois personnes, demande à louer, pour Noël prochain, un logement de trois pièces, au soleil levant. S'adr. à M. Gustave Pape, faubourg de l'Hôpital n° 40, 5^{me} étage.

OFFRES DE SERVICES.

59. Une personne qui sait le français et l'allemand, munie de certificats, cherche à se placer comme sommière ou femme de chambre; elle est disponible de suite. S'adr. au bureau d'avis.

40. Un bon domestique cherche pour de suite une place de valet de chambre, portier, sommière ou domestique de magasin. Il a des recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

41. Une jeune fille de 20 ans, de toute moralité, parlant les deux langues, cherche une place comme bonne d'enfant ou pour faire les gros ouvrages dans un ménage. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

42. Une jeune fille forte et robuste, parlant les deux langues, désirerait se trouver une place comme femme de chambre ou pour soigner un petit ménage; elle est munie de bons certificats. S'adr. à M. Mullimatter, à la papeterie de Serrières.

43. Une jeune fille allemande, qui sait bien faire la cuisine, cherche une place pour de suite. S'adr. rue du Château, n° 5, chez M. Ullmann.

44. Une cuisinière allemande, aimant l'ordre, désire trouver une place dans une maison particulière. S'adr. à l'hôtel du Cerf, à Neuchâtel.

gardant travailler Colimard et en caressant le petit, qu'il aimait beaucoup... Nous aussi, il nous aimait, car tous les jours c'étaient des questions à n'en plus finir: « Eh bien, comment va le commerce? Où en sont les affaires? Etes-vous contents? » Et il nous engageait à ne pas perdre courage, à ne point désespérer de l'avenir.

— Vous ne le connaissiez pas ?

— Vous comprenez bien que nous n'avions pas été sans prendre nos informations, et nous avions appris que c'était le riche M. de Bambriquet, le propriétaire du pâté de maisons de la Cité.... dix-sept maisons à lui tout seul, monsieur! Aussi, quand il nous conseillait d'espérer en l'avenir: « Ah! l'avenir, lui disions-nous, c'est bien facile d'en parler quand, comme vous, on a des maisons sur la planche! — Eh! mes enfants, répétait-il, qui sait? un beau matin, il vous tombera peut-être une maison sur la tête au moment où vous vous y attendrez le moins. »

— Le sage doit s'attendre à tout.

— Un jour il n'est plus revenu. Après une semaine, Colimard, inquiet, est allé aux informations, et on lui a appris que ce brave monsieur était mort d'un froid attrapé au Vaudeville.

Ça nous a remués, car nous l'aimions pour l'intérêt qu'il portait au petit... et surtout parce qu'il nous avait dit posséder une immense bibliothèque à faire relire. Aussi mon mari n'a-t-il pas pu s'empêcher de s'écrier: « Hein! lui qui prétendait qu'on doit compter sur l'avenir! Comptez-y donc! On ne lui demande que du travail à cet avenir... et voilà une bibliothèque à relire qui nous glisse entre les doigts! » — On aurait dit que l'ombre du cher défunt avait

entendu ce reproche, car au même instant il nous est arrivé une lettre nous invitant à passer en l'étude de M^e Crosse, notaire, pour communication qui nous intéresse dans la succession de feu M. de Bambriquet.

— Eh! eh! dites donc, madame Colimard...

— Quoi ?

— Ça m'a tout l'air de la maison qui vous devait tomber sur la tête au moment où vous vous y attendriez le moins.

— Ah! ne dites pas ça!

— Pourquoi pas ?

— Parce que le cher homme ne nous tenait ni d'Eve, ni d'Adam, qu'il a des cousins, et que pour des étrangers auxquels il ne devait pas même un fétu de paille, il n'aurait pas été dépouiller les siens.

— On n'est pas dépouillé pour une maison retirée de dix-sept.

— C'est ce que je me suis dit; mais, je vous le répète, il ne nous devait pas même un demi-fétu. A quel titre, à quel titre, je vous le demande ?

— Mais, dame! il s'y était presque engagé avec tous ses beaux discours sur l'avenir.

— Le fait est qu'il aurait mieux fait de se taire que de venir troubler l'imagination de pauvres gens résignés.

— Et puis il aimait votre enfant... Pourquoi n'aurait-il pas songé à le mettre sur la même ligne que ses cousins héritiers ?

— Des cousins qu'il n'avait jamais vus!... Ils ne s'attendent guère à la tuile d'or qui leur va tomber sur la tête. Ah! il est des gens qui ont de la chance!

— Pourquoi ne seriez-vous pas du nombre ? Qui vous dit qu'il ne vous a pas laissé cette

43. Une bonne fille, robuste et active, demande une place soit de sommelière, de fille de chambre ou de bonne d'enfant. Elle sait bien coudre et pourrait entrer de suite. Pour renseignements, s'adresser rue du Temple-neuf, n° 8.

46. Une honnête fille du canton de Zurich, âgée de 26 ans, cherche une place de bonne d'enfants le plus tôt possible; elle n'exigerait point de gages, pourvu qu'elle apprenne le français. S'adr. au bureau d'avis.

47. Un jeune homme de toute confiance, demande une place de domestique de maison; il connaît bien la culture du jardin. Le même accepterait une place d'homme de peine, dans un magasin ou un bureau. Le bureau d'avis indiquera.

48. Une jeune Vaudoise, robuste, d'un caractère docile, désire trouver le plus vite possible une place de fille de chambre ou bonne d'enfant, à Neuchâtel. S'adr., pour les renseignements, à M. Herren, pasteur, à Faoug près Morat.

49. Un vaudois, 27 ans, cherche une place soit de portier, valet de chambre ou cocher; il connaît le service de maison, sait soigner les chevaux et le jardin. Il a de bons certificats. S'adr. à l'auberge de la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel.

50. Un cocher, jardinier ou valet-de-chambre, âgé de 26 ans, muni de bons certificats et de bonnes recommandations, désire se placer au plus vite. S'adr. au bureau d'avis.

51. Une domestique qui sait les deux langues, cherche une place de bonne d'enfant, ou pour faire une cuisine ordinaire; elle sait coudre et tricoter. S'adr. à Elisabeth Biery, chez Mme Joos, rue des Chavannes, n° 10, au 5^{me}.

52. Une jeune fille allemande, recommandable, qui s'entend à tous les travaux du ménage, désire se placer dans une honnête famille; elle pourrait entrer de suite. S'adr. chez M. Littold, tailleur, rue des Moulins, 15.

53. Une personne de 23 ans, sédentaire, qui a déjà servi plusieurs années comme cuisinière, munie de certificats, demande à se placer pour le 1^{er} juillet. S'adr. rue des Moulins 15, au magasin.

54. Plusieurs cochers, jardiniers, valets de chambre, sommelières, portiers et domestiques de campagne, ainsi que plusieurs cuisinières, femmes de chambre, premières et secondes bonnes, tous parfaitement recommandés, désirent se placer de suite ou pour plus tard.

Les personnes qui désirent du personnel peuvent s'adresser franco, mais gratis, à l'agence générale F. Dulx et C^e, rue du Pont, n° 2, à Lausanne.

AVIS Une jeune fille de langue allemande, âgée de 20 ans, munie de bons certificats, parlant déjà passablement la langue française et désirant se perfectionner, demande dans une localité du canton de Neuchâtel, mais de préférence à Neuchâtel, une place de **sommelière** dans un café ou une auberge. S'adr. au bureau de cette feuille qui indiquera.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

56. On demande pour le 1^{er} juillet une fille robuste, sachant faire la cuisine pour une quarantaine de personnes. Bonnes recommandations doivent être produites. Le bureau de cette feuille indiquera.

57. On demande une bonne **sommelière** parlant les deux langues, et porteuse de bons certificats. S'adr. au restaurant de Port-Rouland.

58. De suite une cuisinière pour aide de cuisine dans un hôtel; elle peut se perfectionner dans la partie. Dans le même hôtel, une personne active pour le service de l'office. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

59. On demande, de suite, un **commis-sionnaire** de 13 à 14 ans. S'adr. à Vieux-Châtel, 6, au 5^{me}.

60. On demande, pour de suite, une fille sachant faire la cuisine. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. rue des Moulins, n° 51, 1^{er} étage.

61. L'on demande, pour le mois de juillet, une demoiselle pour servir dans un magasin d'épicerie et mercerie à Cortaillod; il serait agréable qu'elle sût les deux langues; l'on exige une bonne écriture française et l'habitude du calcul, ainsi qu'une grande moralité. S'adr. à L.-A. Pochon, négociant au dit lieu.

62. Une jeune fille allemande pourrait trouver une place de volontaire dans une famille à Neuchâtel, en échange des services qu'elle rendrait dans le ménage, elle aurait toute facilité d'apprendre le français; elle pourrait entrer dès le 1^{er} juillet. Le bureau d'avis indiquera.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

63. A réclamer chez M. Louis Roulet, rue du Seyon n° 9, un parapluie laissé samedi chez M. Frédéric de Rougemont.

64. On a perdu, mercredi 20 courant, dans la maison n° 5, rue de l'Industrie, un mouchoir de poche en fil marqué en blanc. On promet la valeur de l'objet à la personne qui le rapportera rue de l'Orangerie, n° 2, second étage.

65. Perdu jeudi 21 courant, du Vauseyon à Serrières, une broche en or. La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter dans le magasin de M^{lle} Gaberel, à Neuchâtel, contre récompense.

66. On a perdu du faubourg de l'Hôpital à la rue St-Honoré, une paire de lunettes en étui, montée en argent. Prière de la rapporter contre récompense faubourg de l'Hôpital, n° 19, au 1^{er} étage.

67. Perdu, dimanche dans l'après-midi, à la grande promenade du Faubourg, un en-tout-cas brun; le rapporter contre récompense rue de l'Ecluse, n° 16.

68. On a perdu, lundi 11 juin, depuis la rue du Temple-neuf à la rue du Seyon, une obligation n° 50, de fr. 45 de la ville de Milan. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre au bureau d'avis, contre récompense.

AVIS DIVERS.

Chez M. Samuel Delachaux, libraire éditeur, on peut se procurer gratuitement, le dernier **Rapport et compte-rendu du comité de la Société des missions.**

Il est rappelé aux Communiers externes de Peseux que l'assemblée ordinaire et réglementaire de générale Commune, a lieu le 1^{er} lundi du mois de juillet, à 8 heures du matin. Peseux, le 26 juin 1866.

Au nom du Conseil administratif,
Le Secrétaire,
E. BOUVIER.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public que depuis le 1^{er} mai il a remis son établissement à M. **Fritz Béguin**; il saisit cette occasion pour remercier sa bonne clientèle de la confiance qu'elle lui a accordée jusqu'ici, la priant de bien vouloir la reporter sur son successeur qui fera tous ses efforts pour la mériter.
Fritz VUITHIER.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'à dater du 1^{er} mai, il a repris la suite de l'établissement de M. **Fritz Vuithier**. Il se recommande aux personnes qu'il a eu l'avantage de servir depuis cette époque, ainsi qu'au public en général, les priant de lui continuer la même confiance qu'à son prédécesseur, étant disposé à faire tout ce qui dépendra de lui pour la mériter.
Fritz BÉGUIN.

LES BAINS DE BRETIÈGE,

Bains chauds et cures d'eau froide, sont ouverts depuis le mois de mai; on y reçoit aussi des familles pour faire des séjours de campagne. S'adr. pour des informations spéciales, à la direction.
MULLER

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

ORDRE DU JOUR.

A partir du 1^{er} juillet prochain, le service de campagne sera fait par la 2^e compagnie jusqu'au 1^{er} novembre prochain, en remplacement de la 3^e compagnie qui en était chargée jusqu'à cette première date.

Neuchâtel, le 26 juin 1866.

Pour le commandant du corps absent,
Le major,
G. de PURY.

HOSPICE DE LA COTE

à CORCELLES.

Les amis de cet établissement public de bienfaisance sont invités cordialement à assister au rendu-compte annuel, qui aura lieu dans le temple de Colombier, dimanche prochain 1^{er} juillet, à 2 heures après midi.

LE COMITÉ.

Cercle du Musée

Le caissier du Cercle du Musée prie les personnes qui peuvent avoir des comptes à lui fournir, de bien vouloir les lui adresser jusqu'au 30 courant, les écritures de l'ancienne Société devant être bouclées à cette date.

Neuchâtel, le 25 juin 1866.

Le Caissier,
Paul FAVARGER.

RÉUNION DE LA TOURNE

du Mercredi 4 Juillet prochain.

Jaques Lambert, voiturier, annonce aux personnes qui ont l'intention de se rendre à cette réunion, que, comme les années précédentes, il aura des omnibus à leur disposition. On peut se faire inscrire chez lui dès aujourd'hui.

RÉUNION DE LA TOURNE

Les personnes désireuses de profiter d'un omnibus pour se rendre à la réunion de la Tourne, du 4 juillet prochain, sont priées de bien vouloir se faire inscrire au magasin Lebet-Gross, en face de la poste.

CHEMINS DE FER

DE LA SUISSE-OCCIDENTALE

Transport à petite vitesse et transports de voyageurs à destination des chemins de fer italiens. (Via Genève)

Le Comité d'exploitation des chemins de fer de la Suisse-Occidentale, ensuite d'un avis donné par la compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, au nom de celle du Victor-Emmanuel, a l'honneur d'annoncer que tous les transports à petite vitesse sont suspendus sur les chemins de fer italiens. Sont seuls maintenus les transports directs pour voyageurs.

Lausanne, le 25 juin 1866.

Jacob CLAUSS, serrurier, a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général que son domicile et son atelier est transféré ruelle Dublé, maison Lehmann, n° 1.

Gustave POETZSCH, doreur sur bois

Au rez-de-chaussée de la maison Jeanjaquet, n° 14, en face du gymnase, entrée rue de la Place-d'Armes, se recommande au public pour tous les ouvrages de son état, pour encadrements en tous genres; il redore les vieux cadres et nettoie les anciennes gravures. Il recommande aussi un beau choix de tableaux encadrés.

Mad. PARTY, blanchisseuse, demeurant ci-devant maison Wittwer, à l'Ecluse, prévient sa bonne clientèle que son domicile actuel est maison Prollius, rue du Temple-neuf, n° 24, au 3^e. Elle saisit cette occasion pour se recommander à la préférence du public pour le blanchissage du fin spécialement.

Changement de domicile

Rodolphe Stucki, cordonnier, a transporté son atelier rue de l'Oratoire, route des Berceles, n° 5. Il se recommande à l'honorable public et surtout à ses pratiques pour tout ce qui concerne son état.

J. KESSELER, maître chaudronnier

RUE ST-HONORÉ, N° 16.

Annonce aux personnes qui auraient des ouvrages de chaudronnerie, grands et petits, à faire confectionner, qu'il se charge de les rendre finis promptement et en garantie, à prix modérés. Réparations et étamages tout les jours, par les meilleurs procédés.

maison que vous occupez ?

— Elle ne rapporte que dix-sept mille francs.
— Eh bien, dix-sept mille francs de plus ou de moins ne feront pas bondir les héritiers.

— D'autant plus que la maison a besoin de beaucoup de réparations. Ce bon M. de Bambriquet avait confiance en son portier, qui gérait à faire pitié. Pourvu que sa loge soit en bon état, il se fiche pas mal que les locataires pâtissent. En voilà un qui ne ferait pas long feu dans son trou si la maison était à moi! C'est comme la locataire du premier, madame de Lestranglé, une pimbeche fière comme un plumet! Elle marcherait presque sur le pauvre monde!... Que la maison soit à moi un instant, et je lui flanque congé, avec d'autant plus de joie qu'elle a fait d'énormes frais dans son local. Crac! le lendemain l'écrétaire à louer, avec trois mille francs d'augmentation. Puisque la maison a besoin de réparations, autant qu'elles soient payées par les locataires. N'est-ce pas juste ?

— Parfaitement. Augmentez-les tous.

— C'est comme le relieur qui viendrait acheter notre fonds... quinze cents francs de plus pour le loyer.

— Je croyais que vous m'aviez dit que vous ne faisiez pas d'affaires... Il faudrait plutôt le diminuer.

— Merci! une boutique qui porte bonheur! Allons donc!... Notre successeur peut trouver aussi son vieux monsieur. C'est sans doute le commencement d'une série.

— Moi, à votre place, je ne l'augmenterais pas. Je profiterais de la chance qui m'arrive pour faire au moins un heureux.

— Mon cher monsieur, je suis assez grande

pour n'avoir besoin des conseils de personne.

— Ne vous fâchez pas pour votre relieur, car c'est peut-être inutile... Qui nous prouve que le défunt vous a laissé plutôt cette maison-ci que celle du coin ?

— Celle qui rapporte soixante mille francs ?
— Pourquoi pas?... Du moment que M. de Bambriquet a eu l'idée de faire votre bonheur, pourquoi ne l'aurait-il pas fait complet ?

— C'est juste, ce que vous dites là; je n'y avais pas songé.

— C'est dans les choses possibles, n'est-ce pas ?

— Dame, oui... en y réfléchissant bien... Puisque rien ne forçait le cher homme à nous faire du bien, pourquoi, entre dix-sept maisons, aurait-il choisi la plus mauvaise ?

— Ça aurait presque l'air d'une vengeance.
— Oui, mais il faut être juste, il ne nous devait rien.

— Est-ce qu'il devait quelque chose à ses cousins qu'il n'avait jamais vus ?

— Tandis que toutes ses journées il les passait ici.

— C'est moins la parenté que l'affection qui dicte souvent un testament.

— Pour ça, il paraissait mieux nous aimer que les cousins, dont il ne soufflait mot.

— Vous voyez bien que vous avez autant de droit qu'eux.

— Beaucoup plus... du côté de l'affection.

Ici madame Colimard parut hésiter, mais l'avidité l'emportant, elle ajouta :

« Et même... si le Ciel était juste.... »

— Et même quoi ?

— Et même, je me demande pourquoi nous n'aurions pas les seize maisons, et les cousins

la dix-septième ? »

A ce moment, la porte de la boutique s'ouvrit brusquement.

C'était Colimard qui revenait de chez le notaire.

Il était pâle, hagard, sous le coup d'une violente émotion.

Non, je ne saurais exprimer avec quelle poignante anxiété sa femme lui lança un :

« Eh bien ? ? ? »

Comme le mari hésitait, elle le secoua nerveusement.

« Parle! mais parle donc!!! »

— Eh bien... il ne nous laisse que trente mille francs pour le petit!!!

Madame Colimard retomba froide et brisée sur son siège, et, entre ses dents serrées par la rage, siffla cette phrase de remerciement :

« O l'ingrat!!! »

On le voit, les deux époux suivaient l'humaine nature; ils avaient commencé par la modeste humilité, qui ne se sait rien dû, et ils en étaient venus à une avide vanité qui se figure qu'on lui a fait tort.

(Journal Illustré.)

MM. les membres du CERCLE DU MUSÉE sont prévenus que ce soir, mercredi 27 juin, à 8 1/2 h., M. et Mme P. Gros, artistes des casinos, donneront une **soirée vocale et instrumentale** dans une des salles de leur cercle.

Le public de Neuchâtel est prévenu qu'il y a une lessiverie ouverte au Neubourg, n° 25.

Le magasin de nouveauté de **Benj. Ullmann** est transféré rue du Seyon n° 12, à côté du Café français.

BLANCHISSAGE ET TEINTURE des CHAPEAUX de PAILLE.

Rod. Gallmann informe le public, qu'il a transporté son atelier au rez-de-chaussée de la maison de M. de Pourtalès-Pury, n° 5, vis-à-vis de l'Hôpital de la ville. Il se recommande pour blanchir les chapeaux de paille, et pour la teinture des chapeaux de paille et de feutre. Il exécute toutes les réparations concernant la chapellerie.

Chemin de fer du Jura Industriel.

A l'occasion de la **revue des cadets** du canton, au Locle, lundi 2 juillet 1866, il sera délivré, à toutes les gares du Jura, à destination du Locle, pour les trains 2, 4 et 6, des billets du dimanche à prix réduit.

Un train spécial pour les cadets partira du Locle à 6 h. 20 m. du soir.

Chaux-de-Fonds, arrivée, 6 h. 40 m.

» départ, 6 h. 55 m.

Neuchâtel, arrivée, 8 h. 15 m.

Il sera ajouté à ce train autant de voitures que possible, et les places disponibles seront mises à la disposition du public.

La Direction.

COMPAGNIE DE L'OUEST DES CHEMINS DE FER SUISSES

Messieurs les porteurs d'obligations des emprunts de 1854, 1856, 1857, 1859 et 1865, sont prévenus que le coupon d'intérêt semestriel, échéant le 1^{er} juillet prochain, sera payé dès ce jour-là à la Caisse centrale du chemin de fer Franco-Suisse, à Neuchâtel.

91. Un jeune instituteur ayant déjà pratiqué l'enseignement dans le canton et possédant de bons certificats ainsi qu'un brevet de capacité, désire se placer à l'étranger en qualité de précepteur. Il pourrait déjà partir à la fin de juillet. S'adr. au bureau d'avis.

92. Un jeune homme actif, intelligent et dévoué au métier, trouverait à se placer à des conditions avantageuses dans un bureau d'assurances de Neuchâtel. Pour tous autres renseignements, s'adresser au bureau de la Germania et de la Centrale, place du Marché, 8.

Le poste de chantre d'église de la paroisse française de Neuchâtel, étant vacant par suite de la retraite très-honorable de M. Heimsch, le Conseil administratif de la Commune de Neuchâtel met ce poste au concours et invite les personnes qui seraient disposées à offrir leurs services pour le remplir, à se faire inscrire, d'ici au 31 juillet prochain, au secrétariat de la Commune, où elles pourront prendre en même temps connaissance des restrictions et des émoluments attachés à ce poste.

Au nom du Conseil administratif,

Le Secrétaire,
Ch. FAVARGER.

Jules SANDOZ horloger-rhabilleur, RUE DU SEYON N° 3.

Préviens le public et particulièrement sa bonne clientèle qu'il a transféré son magasin d'horlogerie au premier étage de la même maison; il continue comme du passé, le rhabillage des montres et pendules en tous genres, et se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le bureau de **Conod et Vialet**, négociants en vin, est transféré à côté de leur cave, rue Collégiale 1, maison de Mme de Sandoz-Travers. Ensuite de ce changement la vente pourra se faire tous les jours, excepté le dimanche.

96. Une demoiselle du canton d'Argovie, parlant bien le français et l'allemand, aimerait se placer dans une bonne famille étrangère, pour enseigner l'une de ces langues ou toutes les deux à de jeunes enfants. S'adr. au bureau d'avis.

ATTENTION.

Jean-Pierre Dessales, tailleur d'habits, prévient ses pratiques et toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il a transporté son domicile à la rue de l'Orangerie n° 4; chez le même, deux chambres meublées indépendantes, à louer, de préférence à des messieurs de bureau ou commis, pour de suite ou au 1^{er} juillet.

Le docteur **Touchon** prévient sa clientèle que, outre son heure ordinaire de consultation (1 à 2 h.), il recevra encore entre 5 et 6 heures du soir — Son domicile est toujours rue de l'Industrie n° 4.

99. Une ancienne lingère de la ville se recommande pour tous les ouvrages concernant sa partie; elle est à même d'entreprendre toute espèce d'ouvrage, et fera son possible pour satisfaire les personnes qui voudraient bien l'occuper. S'adr. rue du Neubourg, n° 15, au 1^{er} étage.

100. Les personnes qui désirent prendre des leçons d'anglais et de musique, peuvent s'adresser à Mme Borel-Favarger, rue de l'Hôpital, n° 22.

Chemin de fer du Nord-Est.

Paiement du 1^{er} coupon d'actions pour 1866.

Le coupon action n° 13, échu le 30 juin courant, sera payé aux endroits accoutumés les 29 et 30 juin, 2, 3 et 4 juillet prochain.

Zurich, 18 juin 1866.

Direction de la compagnie du Nord-Est.

L'URBAINE.

Compagnie d'assurances contre l'incendie.

Assure à des prix très-réduits toutes propriétés susceptibles d'être détruites ou endommagées par le feu, telles que mobiliers, récoltes, marchandises, fabriques et usines, etc.; répond également des dommages occasionnés par l'incendie, provenant du feu du ciel, et de ceux qui résultent de l'explosion du gaz, lors même que l'explosion n'est pas suivie d'incendie. Par suite d'une récente décision, elle garantit les assurés même contre les dommages causés par la foudre, qu'il y ait ou non incendie.

Le montant des pertes est payé comptant et sans aucune retenue.

Les garanties offertes aux assurés par la Compagnie, se composent de son fonds social et de réserves de diverse nature, représentant une somme de plus de vingt-sept millions de francs.

Taux de prime pour mobiliers et marchandises ordinaires, 60 c. par mille francs de valeur.

Agence à Neuchâtel, chez M. Edouard Bovet, commissionnaire.

TOUJOURS L'ASSURANCE MUTUELLE.

Le canton de Neuchâtel continue à se débattre contre le fléau de sa loi sur l'assurance mutuelle et obligatoire des immeubles bâtis.

« Il faut, dit l'Union libérale à ce sujet, il faut aux partisans de notre système d'assurances des preuves convaincantes, palpables, sensibles à leur bourse, puisque les raisonnements et les déductions leur paraissent insuffisants. Ces preuves, le cinquante-deuxième compte-rendu de la chambre d'assurances pour l'exercice écoulé, du 1^{er} mai 1865 au 30 avril 1866, vient de leur fournir, plus éloquentes, en effet, que tous les articles que nous aurions pu rédiger.

» Le total des sinistres s'élève à 805,358 fr. 48 c., à quoi il faut ajouter l'excédant des dépenses sur les recettes de l'année, soit 7,501 fr. 36 c., d'où il résulte que la somme totale à payer est de 812,859 fr. 84 c.

RÉUNION COMMERCIALE.

Neuchâtel, mercredi 27 juin 1866.

	Prix fait.	Demandé à	Offert à
Banque Cantonale Neuchâteloise,			640
Comptoir d'Escompte du Val-de-Travers			550
Crédit foncier neuchâtelois,			50
Franco-Suisse (actions)	30		92 50
Société de construction			
Hôtel Bellevue		500	
Actions immeuble Chatoney		500	520
Gaz de Neuchâtel,			6500
Banque du Locle		1200	
Télégraphes Hipp, actions ex-dividende.			
Manège			
Franco-Suisse, oblig.		210	230
Locle-Chaux-de-Fonds 4 1/2 %			92
Locle-Chaux-de-Fonds 5 %			
Etat de Neuchâtel, 4 %		480	
Municipalité de Neuchâtel		11	
Gaz de Chaux-de-Fonds			

» Le nombre des bâtiments assurés au 1^{er} mai 1866 est de 12,350, dont 6,121 de première classe, 3,394 de deuxième classe, 2,835 de troisième classe, représentant ensemble une valeur de 128,298,500 fr., soit de 99,580,400 fr. pour les bâtiments de première classe, 14,051,100 fr. pour ceux de deuxième classe, et 10,719,000 pour ceux de troisième classe.

» Tels sont les bâtiments qui doivent supporter l'énorme charge des sinistres dont nous avons indiqué la somme totale. Répartie sur les différentes classes, suivant l'échelle prévue par la loi, cette somme donne le tableau suivant: une contribution de six pour mille sur les bâtiments de première classe, de neuf pour mille sur ceux de deuxième classe, de douze pour mille sur ceux de troisième classe. Que chaque propriétaire veuille bien calculer ce qu'il lui en coûte, et qu'on nous dise après cela quels arguments valent des chiffres pareils.

Après cela, ajoute le *Journal de Genève*, la question est définitivement tranchée. Du reste, nous pouvons affirmer à nos confédérés neuchâtelois que, depuis tantôt six mois que la liberté d'assurances règne dans notre canton, l'opposition dirigée contre cette mesure aussi éminemment sage que libérale est complètement tombée; que tous les bâtiments, à très peu d'exceptions près, sont assurés à des conditions infiniment plus favorables que celles que nous venons d'enregistrer, et que le règlement des quelques sinistres qui ont eu lieu n'a donné sujet à aucune contestation. En un mot, on ne parle plus de l'assurance mutuelle et obligatoire que pour se féliciter d'en être débarrassé.

Nous serions charmés que notre exemple pût être de quelque utilité à ceux qui, dans le canton de Neuchâtel, défendent le principe de la liberté.

Nouvelles.

Vienne, 25 juin, midi. — L'empereur François Joseph a reçu ce matin de l'archiduc Albert, commandant en chef des troupes autrichiennes en Vénétie, un rapport en date d'hier dimanche, 24 juin, 10 heures du soir.

D'après ce rapport, l'armée autrichienne, au moment où elle faisait un mouvement vers le Mincio, a été attaquée par l'armée italienne, commandée par le roi Victor-Emmanuel en personne. « Nous avons pris d'assaut, dit le rapport, la position de Montevento et ensuite de celle de Custozza. Nous nous sommes emparés de plusieurs pièces d'artillerie, et nous avons fait 2,000 prisonniers. L'armée a combattu avec une extrême bravoure, et une grande persévérance, malgré la chaleur insupportable de cette journée. Il est constaté que le roi Victor-Emmanuel, avec trois corps d'armée et la cavalerie de réserve, s'était mis en marche contre Albaredo, dans la supposition qu'il nous trouverait derrière l'Adige. Nous avons appris que le prince Amédée et plusieurs généraux italiens sont blessés. »

La flottille autrichienne du lac de Garde a canonné une batterie et des corps francs italiens postés sur la rive lombarde, sans essayer de pertes.

Même date, 4 heures du soir. — Le bulletin envoyé par l'archiduc Albert donne à la bataille qui a eu lieu hier le nom de bataille de Custozza. Il constate que le combat a été acharné et que les Autrichiens n'ont pas été victorieux sans faire des pertes considérables.

L'ennemi a passé le Pô le samedi 23 en aval de Polesella, sous le commandement de Cialdini, avec des forces importantes; les avant-postes autrichiens se sont retirés sans opposer de résistance.

La garnison de Mantoue a fait le 23 une sor-

tie contre un corps d'observation italien placé sur la ligne de Curtatone; elle l'a repoussé en lui faisant plusieurs prisonniers.

Même date, 6 heures du soir. — L'archiduc Albert mande aujourd'hui que l'armée italienne, après avoir été repoussée par l'armée autrichienne, a repassé le Mincio le 24 au soir.

L'armée autrichienne est dans le meilleur état et dans d'excellentes dispositions.

Brescia, 25 juin. — Aujourd'hui a eu lieu un engagement entre les volontaires et les Autrichiens, entre le pont de Caffaro et Londrone. Les Autrichiens ont été repoussés, laissant quelques morts et blessés. Les volontaires n'ont aucune perte.

Paris, 26 juin. — Les Italiens ont repassé le Mincio, Cialdini n'a pas encore passé le Pô.

Berlin, 24 juin. — Les Prussiens sont entrés hier en Bohême et n'ont pas rencontré l'ennemi.

Les bruits d'une victoire des Autrichiens à Gœrlitz, et d'engagements à Pirna et à Weidemann sont démentis.

Francfort, 24 juin. — Hier 7000 Prussiens ont occupé Nixdorf, le plus grand village de Bohême.

D'après des renseignements donnés par des voyageurs, les Prussiens n'ont laissé qu'une petite garnison à Dresde, et le corps qui occupait cette ville se dirige sur la Silésie.

Avant-hier, 36,000 Prussiens ont passé par Hernhut, marchant contre Zittau.

Les Prussiens ont quitté Rumburg et occupent la frontière près de Grottau, en Bohême.

2,000 Prussiens ont quitté Hermersdorf et marchent sur Friedland (Bohême).

Berlin, 25 juin. — Les Hanovriens, entre Eisenach et Gotha, ont tenté deux fois de traverser les lignes prussiennes. La seconde fois, quoiqu'ils eussent consenti à une suspension d'armes jusqu'à ce matin à huit heures, ils ont été repoussés par le quatrième régiment de la garde prussienne qui n'a eu aucune perte. Les Hanovriens ont quelques blessés.

Berlin, 26 juin au soir. — La Prusse a offert nouvellement au roi de Hanovre une alliance et des garanties sur la base de la réforme fédérale, ainsi qu'une capitulation avec les honneurs de la guerre. On espère que la capitulation sera signée aujourd'hui.

La première armée sous le commandement du prince Frédéric-Charles, continue à s'avancer en Bohême sans rencontrer de résistance sérieuse. Le corps volant de Stolberg dans une escarmouche à Ausschwitz, a perdu huit hommes.

Londres, 26 juin. — La reine a accepté la démission du ministère.

Berne, 25 juin. — Par suite de l'arrivée des Autrichiens à Bormio, dans la Valteline, le bataillon n° 51 et la compagnie de carabiniers n° 16 (Grisons) ont été appelés à Zernetz.

En outre, l'état-major de la 27^e brigade (commandant M. le lieutenant-colonel Arnold) et trois bataillons du Tessin, d'Argovie et de Berne sont mis de piquet.

Dernières nouvelles.

Berlin, 25 juin soir. — La trêve qui avait été accordée à l'armée hanovrienne, laquelle est complètement cernée et obligée de capituler, expirait ce matin.

Sur la demande du roi de Hanovre, la Prusse a accordé un nouveau délai de 24 heures pour traiter des conditions de reddition.

Francfort, 26 juin. — Suivant un télégramme de Vienne en date d'hier 25, un combat sanglant s'est livré près de Jung-Bunzlau, à 12 lieues euviron au nord-est de Prague. Les Prussiens sous les ordres du général Herwarth de Bittenfeld, avaient précédemment occupé Reichenberg, Trautenau et Aicha.

Marseille, 26 juin. — Les journaux d'Australie nous apprennent que le prince de Condé, fils aîné du duc d'Anmale, est mort à Melbourne. Il était âgé de 21 ans.

Dons pour les incendiés des Verrières reçus au bureau de cette feuille.

De M. L. à Neuchâtel, fr. 5. — M. F. de R., fr. 20. — Quelques anonymes des Ponts, fr. 25. — Total à ce jour, fr. 816.

La liste de souscription déposée chez M. L.-L. Lambelet, s'élève à ce jour à fr. 858.

Lundi dernier nous avons fait au comité des Verrières un premier envoi de fr. 770. Nous prions les personnes qui auraient encore des dons à envoyer par notre entremise, de bien vouloir les déposer à notre bureau avant le 1^{er} juillet.